

COLLOQUES

I. - L'IDENTITÉ CULTURELLE*

1. ANIMATION CULTURELLE : QUELLE POLITIQUE ? QUELLES SOLUTIONS ?

(Tunis, 3 au 5 février 1981)

L'élite intellectuelle tunisienne s'est réunie pendant trois jours, à la Maison de la Culture Ibn Khaldoun, pour traiter des problèmes de la politique d'animation culturelle.

Le colloque s'est présenté sous trois volets :

Premier volet : L'animation culturelle : quelle politique ? Quelle culture ? S'agit-il de la culture arabo-musulmane ? D'une culture universelle ? Ou alors d'une culture spécifiquement tunisienne ? Les Tunisiens sont largement influencés par la culture d'autres pays et le colloque a développé le constat de la régression évidente de la culture originelle. Il suffit de prendre l'exemple des festivals qui ont tous une forme d'animation inspirée de l'Occident, particulièrement de la France, et qui se soldent par des dépenses exagérées aux dépens d'une action culturelle réfléchie et planifiée, répartie sur le temps et l'espace.

Il a été traité aussi d'une autre formule d'animation, celle des Maisons de la Culture qui devraient constituer un espace d'échanges ouvert à toutes les catégories sociales et non seulement le lieu du pouvoir culturel des conférenciers ou animateurs.

Deuxième volet : le profil de l'animateur. La sélection des animateurs de groupe n'est toujours pas organisée. En dehors des animateurs de théâtre qui étaient formés à l'ancien Centre d'Art dramatique, le recrutement actuel se fait au hasard des concours et des tests dont les critères de décision et de choix restent indéfinis. Leur seule chance de réussite se situe au niveau de la qualité de leurs relations avec le public, sans oublier les contraintes de leur tutelle administrative.

* Rubrique réalisée par Béatrice de SAENGER.

Troisième volet : La relation entre l'animateur et la critique.

Ces relations n'ont toujours pas trouvé le niveau de compréhension réciproque ainsi que d'acceptation. Chacun est bloqué sur ses rails et conditionné par les aléas de son métier, d'où la tension permanente de leurs rapports.

Tous les problèmes ainsi évoqués font ressortir la nécessité de repenser à la base les méthodes d'éducation et de replacer les besoins culturels à leur vrai niveau dans l'enseignement de demain.

B. d. S.

2. LES ARABES MALADES DE LEUR POÉSIE ?

(Hammamet, 4 et 5 mai 1981)

Organisé par l'ALECSO, organisation culturelle et scientifique de la Ligue Arabe, ce colloque a réuni au centre culturel d'Hammamet des poètes et critiques arabes parmi les plus célèbres, afin de confronter leur expérience littéraire et leur engagement socio-politique. La déclamation des vers a cédé le pas aux confessions, aux aveux, aux critiques et aux interrogations intérieures. Abdelkrim Gabous, dans *Dialogue*, en rend compte en ces termes :

« Nous sommes, nous les Arabes, un peuple dont la civilisation se base sur le mot, le verbe... Notre âme est l'expression orale que nous aiguisons et utilisons entre nous-mêmes, pour alimenter les différends qui n'épargnent aucune frontière de la carte du monde arabe. Ce monde qui commence à ressembler à un puzzle, alors que nous préconisons l'unité des civilisations, de l'histoire et de la langue. Cette dernière composante reste encore le mal endémique des Arabes. Le nœud gordien de cette langue est l'expression poétique. Son rôle, ses objectifs, sa situation, ses écueils, ses démissions, sa sincérité, ou sa « mercenarité », tous ces points ont été débattus ».

Liste des participants

- Adonis, alias Ali Ahmad Saïd, poète syrien de Beyrouth;
- Ahmed Abdelmoti Hajazi, poète égyptien vivant et enseignant à Paris;
- Mahmoud Amin Alalan, penseur et intellectuel égyptien exilé depuis 7 ans en Europe;
- Tarrât Alkoubaysi, rédacteur en chef de la revue *Al Aglam* paraissant en Irak;
- Salma Khadhra Al Jayoussi, critique de Beyrouth;
- Rasmî Abou Ali, Palestinien de Beyrouth;
- Souleyman Al Issa, de Damas;
- Zaki Aljaber, Irakien, vivant et travaillant à Tunis;
- Haroun Hachem Rachid, vivant et travaillant à Tunis;
- Jaâfar Majed, poète tunisien.

Il faut noter, cependant, l'absence de la moitié des participants invités, ce qui a contribué à faire dévier les débats par rapport au thème initialement prévu (la situation de la poésie arabe contemporaine).

Les sujets effectivement évoqués ont été les suivants, dans une certaine confusion des échanges :

- la modernité dans la poésie arabe contemporaine,
- le poète arabe et le patrimoine,
- le langage de la poésie et la communication,
- l'utilisation des symboles et des mythes dans la poésie moderne;
- la situation du poète face aux problèmes de la libération et de l'unité dans le monde arabe,
- la poésie et les moyens de communication.

La plupart des participants ont été d'accord pour déplorer

- le divorce total de la poésie arabe contemporaine avec la société;
- la démission du poète qui se contente de la facilité des symboles et des métaphores emphatiques, qu'offre la langue arabe,
- Le rapport du poète avec les différents pouvoirs, rapports de composition, de répression, de noyautage ou de collaboration;
- et surtout la participation des poètes et des intellectuels arabes à la création d'un *personnage coupable* que personne n'est arrivé à identifier et que chacun désigne comme étant l'ennemi, l'alibi de ses propres tares.

B. d. S.

3. L'ISLAM, LA PHILOSOPHIE ET LES SCIENCES

(Paris, 5 au 11 juillet 1981)

Ce colloque s'est tenu sous l'égide de l'UNESCO et de l'Organisation de la Conférence Islamique, avec le concours de l'Académie des sciences de la République socialiste soviétique de Tadjikistan Douchanbé, de la Bibliothèque Nationale de Paris, de la Bibliothèque de la Sorbonne, de la Bibliothèque Royale de Rabat, du Musée de l'Hermitage de Léningrad et du Musée du Louvre. Grâce à cette collaboration, une remarquable exposition a pu être organisée du 8 au 21 et parallèlement à cette manifestation elle a réuni des manuscrits, des objets d'art et des instruments scientifiques arabo-islamiques.

Le colloque a été ouvert par M. Mohamed Makhtar M'Bow, secrétaire général de l'UNESCO, et par M. Habib Chatty, secrétaire général de l'Organisation de la Conférence Islamique. L'idée maîtresse de cette rencontre a été d'évaluer la contribution de la civilisation arabo-islamique à l'avancement des sciences et de la culture notamment en médecine, en mathématiques et en

architecture, ainsi qu'en philosophie par la médiation des Falasifa, plus ou moins grécisants – inspirés de la philosophie grecque, indienne et perse – qui ont su intégrer et dépasser ces apports pour ouvrir le chemin à la Renaissance et au nationalisme. L'accent a notamment été mis sur la filiation entre El Farabi, Ibn Sina, Albert Le Grand et S^t Thomas d'Aquin ainsi que sur la philosophie de Descartes, Leibniz et Spinoza.

Les débats insisteront sur la permanence de ces valeurs et leur capacité à apporter encore des réponses aux hommes d'aujourd'hui. La présidence du colloque a été assurée par le professeur Abdelbaki El Khatibi de l'Université de Baghdad, et la vice-présidence par le professeur Selim Ammar, psychiatre et psychologue médical à la Faculté de médecine et à la Faculté des Lettres de Tunis. Le professeur Sadikoff, de l'Académie des sciences de l'Ouzbékistan a été désigné comme rapporteur du colloque dont l'organisation matérielle a été assurée par M. Mohamed Allal Sinaceur, chef du département Philosophie de l'UNESCO.

Parmi tous les participants, on peut noter :

- le professeur Emilio Garcia Gomez, orientaliste arabisant espagnol, spécialiste de la culture islamique, notamment de la littérature et de la poésie
- Le professeur Arnaldez, Islamologue à la Sorbonne;
- Monsieur Mohamed Arkoun, directeur de l'Institut Arabe et Islamique de Paris;
- Le père Kanawati, père dominicain de l'Institut des Etudes arabo-islamiques d'Egypte;
- Si Bacar Daranni, secrétaire général adjoint de la Ligue Islamique du Mali;
- Le professeur Cheikh Bouanwar d'Alger, etc...

B. d. S.

4. PERSPECTIVES DE LA CHANSON ARABE MODERNE

(Bizerte, 20 au 22 novembre 1981)

Ce troisième colloque Khémaïes Ternane a été organisé pour sauvegarder la chanson arabe authentique qui serait en train de disparaître, selon plusieurs spécialistes, cédant le pas à une musique de plus en plus hybride. Pour sauver la musique arabe, ils estiment que le moment est venu de réagir.

Les participants ont essayé de cerner le problème en analysant de près certains aspects de la musique arabe et d'expliquer le changement qu'elle a dû subir au cours de ces dernières années.

- Fethi Zghonda, chef de service de la section musicale au Ministère tunisien de la culture, a fait remarquer que le fait que la musique arabe soit basée sur le chant, a été à l'origine de sa faible diffusion en dehors des pays arabes.

- Chedli Srarfi, professeur de musique, a montré que la musique de l'Occident a beaucoup pris à l'Orient, dans le passé, et que la situation s'est inversée aujourd'hui.
- Mohamed Garfi, musicien, a relevé que l'harmonie n'existe pas seulement dans la musique occidentale, qu'elle existe dans toutes les musiques du monde, mais que c'est l'occidentale qui a toujours inspiré les compositeurs arabes.
- Mahmoud Guettat, spécialiste de la musique populaire, a expliqué que le recours à l'exemple occidental est devenu le symbole du progrès et de la civilisation et a été à l'origine de l'effacement de l'identité culturelle arabe.
- Ahmed Achour, professeur de musique et chef d'orchestre s'est déclaré persuadé que le musicien arabe a une connaissance superficielle et bien limitée des instruments, d'où son incapacité d'approfondir ses recherches à partir de ces instruments et à réussir des compositions bien fouillées, alors que la musique arabe est riche en mesures susceptibles d'inspirer une multitude de compositions originales.
- Abdeljelil Messaoudi, qui a animé la séance du colloque sur « la chanson arabe moderne, le possible et le souhaitable », a demandé une plus large diffusion de la musique arabe favorisant une production plus régulière, et la mise en place d'un comité permanent chargé d'en sauvegarder la qualité.
- Sadok Barouni, inspecteur de l'enseignement secondaire pour l'éducation musicale, a attiré l'attention des participants sur le rôle que joue la chanson scolaire dans la formation des jeunes générations.
- Salem Labbane, professeur, a traité du thème : « Essai d'introduction à la recherche scientifique dans la musique arabe ». Ce secteur, selon lui, reste encore boudé par les chercheurs tunisiens. Il en a profité pour attirer l'attention des autorités compétentes, aussi bien au plan national qu'à celui de la communauté arabe, sur la nécessité d'accorder à la recherche scientifique, dans le domaine musical, une place de choix et il a proposé la création d'un centre d'études musicales et de documentation.

Les principales recommandations adoptées portent sur la révision du programme de l'enseignement musical dispensé dans les écoles et les lycées, la promotion de la recherche scientifique dans ce domaine par la création d'un centre d'études musicales et de documentation, et la nécessité de sensibiliser les mass-média à l'importance de la critique artistique dans le développement de la chanson et de la musique arabes.

B. d. S.

5. LA LINGUISTIQUE ET LA LANGUE ARABE

(Tunis, 23 au 28 novembre 1981)

A l'initiative du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Tunis, ce colloque a fait suite à celui du 13-19 décembre 1978 et a été organisé, comme le précédent, sous l'égide et avec l'aide de l'ALECSO, organisation culturelle et scientifique de la Ligue Arabe. Il a attiré des chercheurs en provenance d'Europe et, bien sûr, d'Arabie Séoudite, d'Irak, de Jordanie, du Koweït, de Palestine, du Soudan et du Maroc, ainsi que la participation de l'importante école linguistique tunisienne.

Le Ministre tunisien de l'Education Nationale, M. Frej Chedli, a présidé la séance d'ouverture. Les travaux du colloque se sont répartis en six volets :

1) **La linguistique**, théorique et explicative des structures de la langue arabe dans une perspective synchronique ou d'un point de vue diachronique; l'aspect phonologique et ses incidences sur la formation du mot arabe. Ces sujets ont été traités par les intervenants suivants :

- A. Mehiri et A. Camoun de Tunis,
- A. Roman de Lyon,
- A. Ayyoub du Koweït et Y. Akram Othman de Bagdad,
- A. Fassi Fihri de Rabat, qui a exposé la théorie de la grammaire transformationnelle de N. Chomsky en langue arabe.

2) **La dialectique**, qui a tenu une place de choix dans les études arabes chez les orientalistes de la première moitié de ce siècle, semble connaître un regain d'intérêt chez les chercheurs arabes. A signaler à ce sujet les communications de :

- S. Ghazali de Tunis,
- D. Abdouh du Koweït,
- A.M. Achari de Khartoum et H. Mazini de Ryad,
- A. Ibrahim de Tunis (aspects syntaxiques du parler de Tunis),
- A. Bouraoui (Tunisie) et F. Forkel (RFA) qui ont travaillé sur les aspects sociologiques du parler de Tunis.

3) **La science de la terminologie arabe** et son adaptation au monde industriel et technique contemporain ont fait l'objet d'un exposé remarquable par A. Mseddi (Tunis) et A. Benabdallah (Rabat) qui ont traité respectivement des aspects théoriques et pratiques du problème.

4) **Les approches de la psycholinguistique** et de la sociolinguistique ont été présentées par MM. H. Skik et R. Souissi de Tunis, N. Moussa de Amman et M.A. Machta de Bagdad.

5) **La linguistique** considérée dans ses implications stylistiques et appliquée aux principaux genres littéraires arabes classiques, a fait l'objet des exposés de MM. M. Trabelsi, K. Qahha et M. Ajina, tous trois tunisiens.

6) **La sémiologie**, champ de recherche relativement neuf, semble avoir peu attiré les chercheurs arabes. Pourtant deux communications ont éveillé l'intérêt des participants, celles de S. Garmadi, sur le concept d'« œil » et son champ d'application sémantique comparé entre l'arabe et le français, et de N. Tapiero (professeur à l'Université de Lyon II), sur les méthodes d'analyse sémiologique du discours arabe moderne.

La plus grande partie de ces communications ont été faites en arabe, une seule en anglais (S. Ghazali) et trois en français (A. Camoun, A. Bouraoui et A. Roman). Elles ont été suivies d'échanges particulièrement riches et animés.

B. d. S.

II. - LES ENJEUX INTERMAGHRÉBINS*

1. LES CONSÉQUENCES DE LA DÉTÉRIORATION DES STRUCTURES TRADITIONNELLES DES SOCIÉTÉS ARABES SUR LA FORMATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE

(Alger, 21 au 26 février 1981)

Cette rencontre est la troisième initiative portant sur ce sujet, les deux premiers colloques ayant eu lieu à Alger en décembre 1978 et novembre 1979. L'essentiel des travaux sont publiés dans les revues de l'Institut, « *Dirâsât* » en arabe, « *Travaux* » en français. L'originalité de ce colloque tient à la nature de l'organisme invitant qui est l'Institut arabe d'éducation ouvrière et de recherches sur le travail d'Alger, rattaché à l'Organisation arabe du Travail qui est l'équivalent arabe de l'OIT, et dont le siège est à Bagdad. Cet institut a l'intention de développer sa finalité première qui est l'éducation ouvrière, en impulsant les recherches scientifiques sur le travail. Ces conférences sont un lieu de rencontre, d'information, de confrontation entre les chercheurs de métier, arabes ou non, spécialisés dans ce domaine (historiens, sociologues, économiste) ainsi que les centres d'éducation ouvrière des syndicats et des États arabes. Ces réunions manifestent l'existence d'un champ arabe de l'histoire ouvrière, généralement marginalisé dans les rencontres internationales spécialisées. Il y a quinze ans encore les approches juridiques et ethnologiques primaient dans ce domaine. Aux quelques chercheurs pionniers, arabes ou non, ont succédé des écoles nationales encore peu nombreuses mais dont les travaux font autorité sans oublier d'autres groupes qui se développent.

L'intérêt de ce colloque réside dans la démarche méthodologique convergente d'un fort noyau d'intervenants, indépendamment de leur statut, de leur nationalité ou de l'axe dans lequel ils avaient choisi de s'inscrire. Ils étaient une cinquantaine - une trentaine d'arabes et une vingtaine d'Européens, de pays capitalistes ou socialistes - répartis en trois axes complémentaires pour les participants arabes :

- de l'artisanat à la classe ouvrière,
- de la campagne traditionnelle au salariat,

* Rubrique réalisée par Béatrice de SAENGER et le CMERA d'Alger.

- structures actuelles de la classe ouvrière industrielle, et un sujet commun pour les participants européens,
- réflexions sur quelques modes de passages de solidarités corporatives aux solidarités de classe.

Au cours de ces travaux apparut avec insistance la nécessité de donner une plus grande part aux approches socio-culturelles dans toute étude historique concernant la classe ouvrière du monde arabe et de prendre une nouvelle mesure des progrès en matière d'histoire contemporaine du monde ouvrier. L'AAN se propose d'y contribuer en inscrivant le thème de ses études pour le tome 1982 sous le titre : « Le mouvement ouvrier au Maghreb ».

Un bon jalon a été marqué à Alger pour la promotion des études ouvrières arabes sous le signe, cette année, du XXV^e anniversaire de l'UGTA et du X^e anniversaire de la nationalisation des pétroles.

B. d. S.

2. LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE AU MAGHREB

(Alger, 18 au 20 mai 1981)

Ce colloque qui a réuni une quarantaine de participants, a été organisé par le Centre maghrébin d'Etudes et de Recherches administratives d'Alger (CMERA), qui a bien voulu nous en communiquer le compte-rendu suivant.

• Compte tenu du rôle important joué par l'Administration en tant que promoteur de développement économique et social au Maghreb, il apparaît impératif de s'interroger sur les éléments susceptibles d'éclairer la décision de ceux qui ont la responsabilité de gérer l'administration. A ce titre la documentation administrative apparaît comme un outil privilégié, c'est pourquoi les débats engagés au cours de ce séminaire se sont attachés à dégager les lignes directrices d'une réflexion sur les problèmes de la documentation administrative.

Le débat instauré à la suite des trois communications traitant du thème I :

- la documentation administrative : un concept et une technique spécifique
- la littérature grise • dans la problématique de la documentation administrative,
- la documentation administrative et le développement économique et social en Algérie,

a été axé sur une ébauche de définition de la documentation administrative mais vu la complexité du sujet, il a été très difficile d'arrêter une définition rigide; néanmoins des critères de base ont été proposés par les participants afin de permettre aux chercheurs d'avoir une approche plus affinée de la question.

Ces critères peuvent être résumés de la manière suivante :

- 1) critère organique, à savoir que la documentation administrative émane de l'administration,
- 2) critère relatif à l'objet du document : tout document destiné à être intégré dans le circuit administratif,
- 3) nature du document.

Concernant la question relative à la « littérature grise », les propositions émises à ce sujet sont les suivantes :

- prendre connaissance des sources, archives et documents administratifs,
- suivre les congrès et colloques organisés à cet effet,
- nouer des rapports avec les administrations,
- conserver la littérature grise pour assurer la continuité de la documentation administrative.

Toutes ces recommandations doivent être suivies au niveau national et international.

Après avoir tenté de définir le contenu de la documentation administrative, les séminaristes se sont attachés à débattre les questions relatives aux communications traitant des *thèmes II et III* :

- l'organisation et des techniques de documentation administrative : l'exemple de la Faculté de Droit de Tunis,
- l'organisation et les techniques de documentation administrative : l'exemple du CDRA-ENA,
- le statut et la formation du personnel de documentation en Algérie,
- le statut et la formation du personnel de documentation en Tunisie.

A propos de l'organisation et des techniques de documentation administrative, deux expériences ont été présentées à savoir l'expérience du CDRA qui utilise un système de classification alphabétique ouvert, et l'expérience de la Faculté de Droit de Tunis qui utilise la CDU.

Les participants ont constaté que le système alphabétique ouvert est conçu pour une documentation modeste, le second, c'est-à-dire la CDU, est plus rationnel car il a été développé de façon à permettre aux utilisateurs de prendre en considération la matière répondant à leurs besoins et le cas échéant de l'approfondir.

Néanmoins il ressort du débat que l'introduction de notions nouvelles, et les spécificités de chaque pays, ne rendent pas toujours le système encyclopédique opérationnel. On peut ajouter à cela que le thesaurus est plus souple pour l'introduction de l'informatique dans toute structure tendant à de développer et à utiliser les techniques modernes.

Quant aux communications relatives à la formation et au statut du personnel de documentation en Algérie et Tunisie, le débat engagé a fait ressortir les éléments suivants :

- création d'un institut de formation unique dans le cadre de l'université,
- établissement d'une Charte Nationale de formation,
- procéder à des tests de motivation,

- encadrement qualifié,
- adéquation de la formation avec l'emploi.

Sur le plan statutaire :

- Assimilation des documentalistes aux cadres de l'enseignement et institution de primes spécifiques d'encouragement.

L'informatisation de la documentation administrative, objet du *thème IV*, a donné lieu à la présentation des communications suivantes :

- Documentation et informatique,
- Expérience d'analyse du journal officiel de la RADP,
- Documentation administrative et informatique en Tunisie.

Les débats animés engagés à ce sujet ont mis l'accent sur le rôle important que l'informatique est appelée à jouer dans la rationalisation de la collecte, du traitement et de la diffusion de la documentation administrative au Maghreb. Cependant, l'attention a été attirée sur la nécessité d'adapter l'outil informatique aux besoins réels de l'état d'évolution des structures administratives maghrébines :

1) Choix d'un logiciel en fonction de certains critères définis par le demandeur à savoir notamment :

- les objectifs du service,
 - le volume des documents,
 - les utilisateurs,
 - les produits et le délai.
- 2) Choix d'un thésaurus approprié dans un sens évolutif.
 - 3) Maintenance et mise à jour des systèmes mis en place.
 - 4) Personnel de l'analyse de l'indexation.
 - 5) Coût, en rapport avec l'efficacité des systèmes documentaires.

Outre ces problèmes posés, de nombreux inconvénients ont été recensés sur tous les aspects de la documentation informatisée :

- concernant le personnel
- concernant les moyens
- les crédits
- la rapidité des mutations tant juridiques que socio-économiques.

A ce propos, une collaboration étroite et des consultations permanentes sont nécessaires en vue de permettre à une assise maghrébine de se constituer. Pour cela les participants suggèrent :

- création de réseaux nationaux de sorte que la documentation nationale soit organisée et normalisée,
- création de bases de données nationales qui permettent le recensement, le stockage et l'exploitation de cette documentation,
- enfin, inter-connexion de ces différents réseaux ensembles (Algérie - Maroc - Tunisie) d'où les étapes nécessaires,
- organisation en amont sur les bases scientifiques et normalisées de la documentation administrative. Cette étape est forcément manuelle.

L'étape de l'exploitation pourra être informatisée dans la mesure où les conditions de personnel et de maîtrise de techniques modernes mises en jeu, pourront être réalisées. La visite faite au CERI le 19 mai, a corroboré l'urgence de la concrétisation de ces préoccupations.

Quant aux relations administration-administrés, objet du thème V elles ont donné lieu aux communications suivantes :

- Les relations administration-administrés en Tunisie : Quel rôle pour la documentation ?
- L'information des administrés en droit français.

Il ressort du débat que les relations administration-administrés sont très complexes et empreints de méfiance et de suspicion. Cette incompréhension mutuelle ne facilite pas la communication et la circulation de l'information.

Les participants ont fait remarquer que ces liens difficiles se retrouvent dans toutes les structures administratives, en particulier entre les documentalistes et les chercheurs, le plus souvent le documentaliste se considère plus comme un fonctionnaire lié par le secret professionnel, que comme un agent de service public.

Les séminaristes ont également constaté que le cloisonnement des services administratifs favorise la rétention des documents par l'administration. Cette procédure freine la communication des informations.

A cet égard, les participants ont évoqué le rôle que peut jouer la presse comme moyen important pour l'information des administrés, mais à condition de savoir prendre des distances à son égard.

Dans la même optique, le médiateur en tant qu'institution solide peut être d'un grand apport dans l'amélioration des relations entre l'administration et les administrés.

Les participants ont souligné à ce propos la nécessité d'instaurer un dialogue et des échanges avec l'administration pour écarter les obstacles existants.

Comme l'a souligné la communication sur l'information des administrés en droit français, les participants soulignent la nécessité d'édicter au Maghreb des règles juridiques qui précisent les obligations de l'administration dans le domaine de la diffusion de l'information administrative et notamment la notion de secret administratif derrière laquelle elle se retranche et qu'elle élargit au gré de ses préoccupations.

La communication sur l'état et les perspectives de la coopération maghrébine dans le domaine de la documentation administrative; l'exemple du CMERA, a été l'occasion d'un débat animé où les participants ont souligné la nécessité de :

- créer un réseau maghrébin d'échanges documentaires,
- définir des correspondants nationaux et la nature des textes à échanger,
- élaborer un thésaurus qui reflète les préoccupations communes aux trois pays maghrébains dans les domaines économique, culturel, social et politique,

- organiser des cycles de formation communs à l'intention des professionnels de la documentation au Maghreb afin d'unifier les méthodes de travail et d'approche,
- tenir une réunion des responsables des structures documentaires au Maghreb afin d'aboutir à une concrétisation rapide des différentes mesures ci-dessus proposées.

En conclusion, il semble important à cet égard de citer un passage du discours inaugural prononcé par le Directeur du CMERA et qui exprime l'ensemble des préoccupations des séminaristes. • Il ne nous paraît nullement exagéré de soutenir que les pouvoirs publics au Maghreb et dans les pays du tiers-monde en général, devraient attribuer un rang de priorité très élevé à la planification et à la mise en œuvre de systèmes modernes d'informations au service de l'administration à l'échelon national et renforcer la coopération régionale dans ce domaine, car il y va de la crédibilité et de l'efficacité de l'ensemble de leur système de planification économique et sociale. •

Organisateurs du colloque

- Nouredine Rekaïbi, directeur du CMERA ;
- Lakhdar Benazi, directeur du Centre de documentation et de recherches administratives de l'ENA d'Alger ;
- Mohamed Abdeljaouad, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques de Tunis ;
- Koa Kiémoko, de l'Institut international des Sciences administratives de Bruxelles ;
- Sonia Khemili, assistante de recherches au CMERA ;
- Nouara Kacel, assistante de recherches au CDRA de l'ENA d'Alger ;
- Fatiha Chellali, de la Cour des Comptes d'Alger.

3. RENCONTRES MAGHRÉBINES

(Tunis, 30 septembre au 2 octobre 1981)

Le Comité tunisien *Rencontres maghrébines* a organisé ce premier colloque sur les perspectives maghrébines à la Faculté de Droit, des Sciences politiques et économiques de Tunis. Plus d'une cinquantaine de sociologues, d'hommes politiques et d'économistes venus des cinq pays du Maghreb, y ont échangé leurs points de vue. Chaque participant a essayé de dégager une problématique pour la solution des difficultés internes de chacun des pays concernés puis pour la mise en place d'une stratégie commune.

Les problèmes économiques ont été traités notamment par le professeur Habib El Malki. Pour lui, selon le compte rendu donné par l'hebdomadaire *Dialogue*, il y aurait deux façons de concevoir l'intégration maghrébine :

- • l'intégration en tant que mode d'entretien des structures socio-économiques existantes,
- l'intégration en tant que mode de rupture définitive de l'ordre colonial et devant favoriser l'unité maghrébine réelle.

La première conception est propre aux pays économiquement avancés, mais appliquée aux pays sous-développés, elle ne peut conduire qu'à l'approfondissement des liens de dépendance des seconds vis-à-vis des premiers.

La conférence a démontré que les pays maghrébins seraient condamnés à subir la dynamique de la division internationale du travail s'ils ne mettaient pas en œuvre une stratégie économique commune...

Cette stratégie n'est pas possible dans le cadre de l'ordre économique international actuel... Cet ordre est celui de l'asservissement de la « périphérie » vis-à-vis du « centre »... Le bouleversement de ce système nécessite la mise en place d'économies nationales en rupture avec l'ordre impérialiste qui est la seule voie pour une intégration maghrébine réelle ».

A l'issue de ce colloque, l'hebdomadaire *Dialogue* dresse, des tendances qui s'y sont exprimées, le constat suivant :

- Les délégations présentes au colloque de « Rencontres Maghrébine » ont été dans l'ensemble représentatives des divers courants de pensée dans les pays du Maghreb...

- Le Maroc a été représenté par des personnalités appartenant aux principaux courants politiques : l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), le Parti de l'Istiqlal. Le Secrétaire Général de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme et des Membres du Club « Esprit et Dialogue » étaient également présents.

- Du côté algérien, la participation de personnalités « dissidents » vivant à l'étranger comme Mohamed Harbi et Ali Mahsas, ne semble pas avoir reçu l'aval des autorités d'El Djazaïr. Toutefois la délégation algérienne n'était pas exclusivement officielle, des intellectuels indépendants comme Mouloud Mammeri et Nadhir Marouf ont pris part au colloque.

- Pour ce qui est de la délégation tunisienne tous les courants politiques du PSD à l'organisation marxiste léniniste « El Amel Ettounsi » ont été représentés...

- Du côté libyen, la délégation a été exclusivement composée d'officiels « populaires » dont le plus actif a été Jomaa Fezzani, un membre de l'entourage immédiat du Colonel Gueddafi. Nous avons également remarqué la présence du Directeur de la Radio-Libyenne « La Voix de la Patrie Arabe ».

- La délégation mauritanienne a été, cependant le point faible de ce colloque. Seuls des étudiants poursuivant des études de troisième cycle en Tunisie ont été présents. Difficultés matérielles ou défaillance délibérée on ne sait. »

Au terme des débats, les participants ont adopté une série de recommandations sur les plans interne et international, une résolution d'organisation tendant à créer un comité intermaghrébin permanent chargé d'assurer une périodicité annuelle à ces rencontres, et enfin la déclaration de clôture ci-dessous :

DÉCLARATION DE CLOTURE

• A l'initiative de l'Association tunisienne « Rencontres Maghrébines », des journées d'études sur les « Perspectives maghrébines » se sont tenues à Tunis du 30 septembre au 2 octobre 1981.

Durant les trois journées de ce colloque, plus de cinquante participants (Algériens, Libyens, Marocains et Tunisiens, hommes et femmes, intellectuels, progressistes indépendants, et participants, engagés, sous diverses formes, dans l'action politique ou syndicale progressiste), ont confronté, dans un climat de franchise et de tolérance, leurs points de vue sur les thèmes à l'ordre du jour et sur les questions évoquées au cours des débats par un public attentif et motivé.

Ces débats ont confirmé la vigueur de l'aspiration à la réalisation de l'« Idée maghrébine » parmi les intellectuels, et au sein des opinions publiques des Etats du Maghreb.

L'unité maghrébine, symbole d'une grande espérance, s'impose ainsi comme une idée-force actuelle qui donne aux recommandations de clôture des journées d'études de Tunis, une résonance particulière.

Des avancées sur les divers terrains évoquées dans ces recommandations (dont l'inventaire est loins d'être exhaustif) ne peuvent que favoriser la mobilisation populaire et le dialogue que les associations et formations qui ont foi dans le Maghreb se proposent de promouvoir pour faire du cadre maghrébin le lieu du dépassement des conflits qui entravent la construction du Maghreb.

A un moment où les tensions continuent de menacer la paix dans la région et où les libertés démocratiques continuent d'être mises en péril, ce dialogue doit puiser son efficacité dans le respect mutuel de partenaires égaux soucieux de résoudre les tensions entre les Etats de façon politique et pacifique, respectueux des droits de l'homme, de ceux de leurs peuples et de l'exercice effectif par ces derniers des libertés publiques. Des partenaires mus, dans leur projet d'une société maghrébine démocratique, solidaire et unie, par les idéaux du socialisme et par l'acceptation des diversités culturelles et politiques.

Une telle acceptation renforce le combat pour la démocratie et contre la répression. Ce combat est le gage le plus précieux pour impulser la dynamique unitaire Maghrébine ».

Parmi les participants il faut citer :

- Tahar Ben Jelloun, écrivain marocain, résidant en France;
- Fatima Mernissi, sociologue marocaine, enseignante à la Faculté des Lettres de Rabat;

- Jamâa Fezzani, Libyen, rédacteur en chef de la revue *Etthaqafa Al Arabia* (culture arabe);
- Khaled Mannoubi, Tunisien;
- Fayçal Lakhoua, professeur à la Faculté de Droit de Tunis;
- M. Grissa, directeur de l'Institut de Gestion de Tunis;
- M. Mohamed Charfi, universitaire tunisien et président de l'Association des « Rencontres Maghrébines »;
- Habib El Malki, professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et sociales de Rabat;
- Taïeb Baccouche, secrétaire général de l'UGTT, Tunisien;
- Fayçal Khatib, avocat et député au parlement marocain;
- Mouloud Mammeri, écrivain algérien;
- Ali Mahsas, ancien ministre algérien;
- Nadhir Marouf, universitaire algérien.

Ce colloque, organisé initialement pour commémorer la conférence historique de Tanger en avril 1958, aura eu le mérite de faire renaître l'espoir pour l'avènement d'un Maghreb nouveau, uni et solidaire.

B.d.S.

4. LE SAHARA DANS LES TÂCHES D'ÉDIFICATION NATIONALE DES ETATS DU MAGHREB

(Aix-en-Provence, 19 au 21 novembre 1981)

Cette table ronde internationale a été organisée par le CRESM et la coordination scientifique en a été assurée par Pierre-Robert Baduel. Les actes en seront publiés aux Editions du CNRS, en 1983, sous le titre *Enjeux sahariens*, dans la collection du CRESM « Recherches sur sociétés méditerranéennes ».

LISTE DES PARTICIPANTS ET TITRE DE LEURS COMMUNICATIONS :

Thème 1 : Des frontières

A : Approche globale

- B. Etienne, « L'Etat, le savant et le politique ».
- P. Troussel, « L'idée de frontières au Sahara d'après les données archéologiques ».
- S. Chikh, « L'enjeu saharien dans la guerre d'Algérie ».

B : Recherche en légitimité historique

- T. Chentouf, « Les monnaies dans le Gourara, le Touat et le Tidikelt dans la seconde moitié du XX^e siècle ».
- B. Zaki, « Le Sahara occidental d'après un document inédit d'un ambassadeur américain au Maroc au milieu du XIX^e siècle ».
- O. Vergniet, « Société et pouvoir au Sahara occidental : le cas de Ma el Aïnin ».

C : L'affrontement des nationalismes

- M. Benchikh, « La décolonisation du Sahara occidental à travers les résolutions des organisations internationales ».
- J.C. Santucci et M. Benhlal, « La question saharienne dans la vie politique marocaine ».
- A. Diallo, « Réflexions sur la question nationale en Mauritanie ».
- M. Barbier, « Essai d'interprétation du conflit saharien ».

D : Du côté libyen

- A. Martel, « Sénoussiya, Sahara et frontières ».
- B. Lanne, « Sur le problème tchado-libyen ».
- Ch. Souriau, « La logique du problème social dans un pays saharien : la Libye ».

Thème 2 : Développement au Sahara*E : Pétrole et politique*

- N. Abdu, « Complexe militaro-bureaucratique, hydrocarbures et dimension désertique ».

F : Du devenir mauritanien

- F. de Chassey, « Quelques données et réflexions sur l'ensemble hassanophone précolonial et ses devenirs post-coloniaux ».

G : Du développement agricole

- N. Marouf, « Droits d'eau dans le Touat, le Gouara et le Tikikelt ».
- J. Bisson, « Tinerkouk et Tarhouzi : déménagement ou désenclavement de l'Erg occidental ? (avec diapositives). ».
- J.J. Perennes, « le devenir de l'agriculture saharienne : nature et enjeux de quelques projets récents de mise en valeur ».
- G. Toutain, « La maîtrise du développement des oasis à palmeraie dattière passe par une maîtrise de la connaissance du milieu et de ses tendances d'évolution. Etude de cas : le Draa marocain » (avec diapositives).

- A. Mamou, « Ressources hydrogéologiques et potentialités de développement rural dans le sud tunisien ».
- C. Lefebure, « Ayt Khebbach, impasse sud-est. L'involution socio-politique d'une tribu marocaine exclue du Sahara ».

H : Du développement pastoral

- A. Bourgeot, « Production pastorale et rapports marchands : essai d'interprétation. Les Touaregs du Gourma malien ».
- R.P. Baduel, « L'intégration nationale des populations périphériques : le cas des populations de la délégation d'El Hamma de Gabès, dans le sud tunisien ».
- J.R. Henry, « Le Sahara dans l'imaginaire contemporain ».

Le colloque s'est terminé par une tentative de synthèse sur l'articulation du politique et de l'économique au Sahara.

B. d. S.

III. - LE MAGHREB DANS LE MONDE*

1. RECHERCHE D'UNE NOUVELLE DIMENSION DE LA COOPÉRATION TUNISO-FRANÇAISE

(Port El Kantaoui, 27 et 28 mars 1981)

Ce colloque, consacré à la recherche d'une nouvelle approche de la coopération avec la France, des perspectives d'investissements français et de l'évolution de la notion de trilogue, a eu lieu à port el Kantaoui (Tunisie) sur invitation de M. Moalla, ministre du Plan et des Finances, et a réuni les responsables économiques de la Tunisie et les représentants des plus grands groupes industriels français.

Les travaux ont commencé par les intervention de MM. Moalla, Lasram, ministre de l'Economie, et Belkhoja, Gouverneur de la Banque Centrale, portant sur le bilan de l'économie tunisienne, les besoins de créations d'emplois d'ici 1990 (au moins 600 000) et la recherche des secteurs dans lesquels les projets tuniso-français pourraient se développer. Il s'agit essentiellement :

- de l'énergie, avec l'exploitation, le traitement ou l'utilisation industrielle du gaz provenant du gisement de Miskar ou la construction du gazoduc transméditerranéen. D'autres projets tels que des raffineries sont à l'étude;
- de l'industrie chimique avec la valorisation plus poussée de l'acide phosphorique ou la récupération d'uranium à partir des phosphates tunisiens;
- de l'industrie agro-alimentaire;
- de l'industrie mécanique qui va prendre de l'ampleur au cours du prochain plan;
- du secteur touristique;
- du secteur des fils et des tissus, les deux branches où la production tunisienne est largement insuffisante.

MM. Moalla et Lasram ont précisé les dispositions du gouvernement en vue d'assouplir les réglementations tatillonnes et de lever les obstacles à l'investissement en matière de transport, de commerce extérieur et d'exploitation industrielle et ont fait le point des insuffisances de l'industrialisation menée jusqu'à ce jour : industrie tournée vers le marché local, technologie limitée et faible coefficient d'intégration des produits tunisiens.

* Rubrique réalisée par Mikel de EPALZA, Farida FERAG-BENZOHR, Béatrice de SAENGER et Abdelmalek SAYAD.

M. Moncef Belkhdja a proposé un réaménagement de la loi 1972 pour les entreprises hors douane, produisant pour l'exportation. Il s'agirait notamment :

- de permettre à ces entreprises d'avoir recours au financement local pour leurs besoins d'investissement ;
- d'autoriser les actionnaires étrangers des entreprises opérant dans le cadre de la loi 74-74, entreprises produisant pour le marché local, d'utiliser les avoirs des Français bloqués en compte capital à concurrence de 50 % de leurs apports en devises sous forme de souscriptions en capital ;
- de rendre automatiques pour les entreprises opérant dans le cadre de la loi d'avril 1972 les autorisations d'emploi des cadres et des techniciens étrangers ;
- de rendre valides sur une période de cinq ans les autorisations de transport routier accordées aux entreprises régies par la loi d'avril 1972 ; et d'assouplir les formalités d'affrètement de bateaux.

M. Ali Belaïd, directeur général de l'industrie, a fait le bilan du développement du secteur mécanique en Tunisie et de la coopération avec la France, dans ce domaine. Il a précisé que l'industrie du montage automobile, la construction de matériels d'équipement simples : bétonnières, pelles, wagons, matériaux de concassage et beaucoup d'autres, pourraient intéresser les promoteurs français.

M. Boukhris, président directeur général de la Banque tuniso-koweïtienne d'investissements dont l'exposé a porté sur l'idée du trilogue et ses applications pratiques, a exposé, avec M. Moalla, que les grands pays pétroliers ne voulaient pas être de simples bailleurs de fonds, mais aussi des partenaires industriels.

A la fin de ces travaux a été signé un accord de coopération entre Peugeot, l'API et la société tunisienne STIA qui prévoit, en Tunisie, la fabrication par Peugeot de pièces détachées, le montage de pick-up 504, et une prise de participation de Peugeot dans la STIA. Cet accord va vers une nouvelle forme de coopération entre les deux pays qui est la suite d'initiatives prises dans ce domaine depuis les visites respectives de MM. Barre en Tunisie en 1980 et Mzali en France en 1981. Le gouvernement tunisien espère que cette recherche en commun développera d'autres approches de la coopération entre les deux pays.

B. d. S.

2. L'ÉMIGRATION MAGHRÉBINE EN FRANCE : EXPLOITATION OU COOPÉRATION ?

(Centre de Recherches en Economie Appliquée (CREA),
Alger, 28-30 mars 1981)

Il n'est pas sans intérêt d'analyser de près, à la fois, la composition (par nationalités, par disciplines, etc.) de la participation à ce colloque sur « *l'émigration maghrébine en Europe* », organisé dans le cadre de l'Université d'Alger, et la nature des communications qui y ont été présentées. En fait, bien que la rencontre ait eu lieu à Alger, capitale d'un pays de très forte et très ancienne tradition d'émigration exclusivement orientée (pour des raisons historiques) vers un seul pays d'immigration, la France (1), et, aussi, capitale symbolique de toutes les émigrations du Tiers-monde (sorte de paradigme par excellence de toutes les autres capitales des pays du monde sous-développé, fournisseurs d'émigrés, comme l'émigration algérienne est le paradigme de toutes les émigrations du Tiers-monde), bien qu'elle ait eu pour objet, publiquement et officiellement, « *l'émigration maghrébine en Europe* » (et non seulement en France) et, enfin, bien que l'Algérie passe pour être, de tous les pays d'émigration, le pays le plus actif s'agissant de son émigration (plus que, d'ailleurs, de ses émigrés concrètement), le pays qui a, sinon une politique d'émigration, du moins un discours à tenir sur l'émigration et qui, de fait, produit le plus de discours sur l'émigration et sur ses émigrés (plus sur l'émigration, que sur ses émigrés) (2), malgré tout cela, il n'a été question dans ce colloque que de

(1) Contrairement à l'émigration marocaine - pour ne prendre que cet autre exemple d'une émigration « coloniale » qui, presque similaire à l'émigration algérienne, semblait prendre la même voie que celle-ci (tout au moins jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale) mais en fut contrariée en raison, sans doute, du « privilège » (pour ne pas dire du monopole) accordé à l'émigration algérienne (émigration de « sujets » français, d'abord, et à partir de 1947, de « citoyens » français, citoyens de seconde zone ou de second « collégé » mais citoyens quand même), au point de devoir s'orienter vers d'autres pays européens (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suède, Allemagne, etc.) l'émigration est restée jusqu'à ce jour, totalement dirigée vers la France : il ne vient même pas à l'idée de l'émigré ou du futur émigré algérien de se rendre vers quelque autre pays que la France. La seule expérience qui ait été tentée d'une émigration (émigration contractuelle) ailleurs que vers la France fut la brève expérience d'une « émigration-formation » conclue avec la RDA (11 avril 1974) et qui devait porter, pendant une période de quatre années sur un contingent annuel de 3000 « émigrés-à-former » : cette expérience tourna court très vite et, semble-t-il, n'eut aucun lendemain.

(2) Discours sur la « réinsertion » des émigrés, négation magique du phénomène en tant qu'il est une survivance d'un passé, le passé colonial, qu'il rappelle trop évidemment et de manière aiguë et en tant qu'il trahit des rapports de dominé à dominant - discours qui a en lui-même sa propre fin, qu'il y ait « réinsertion » ou non, que la « réinsertion » soit possible ou non - : relations bilatérales avec le pays d'immigration plus que mouvementées, mais relations soutenues (nombreuses conventions et avenants à ces conventions passés entre les deux pays, institution d'une commission mixte chargée des problèmes de main d'œuvre et de sécurité sociale, accords unis sur les problèmes de formation professionnelle et volonté d'ériger l'émigration que, par euphémisation protocolaire, on appelle « relations de main d'œuvre » en relation de coopération, etc.), même si, en pareil cas, l'émigration qui est l'objet officiel de ces relations qui la dépassent et la surpassent de très haut, n'en est en réalité que le prétexte : décision de l'Algérie - la première décision

l'immigration et des immigrés (d'ailleurs, plus de l'immigration dans son abstraction, surtout de la part des intervenants algériens, que des immigrés qu'ils ne peuvent connaître). Tout le monde – aussi bien ceux qui, venus des pays d'immigration (en réalité, tous venus d'un seul pays, la France) étaient fondés ou plus fondés que d'autres à parler, même dans un pays d'émigration, de l'immigration et des immigrés dont ils traitent dans leur société, que ceux qui, en ayant fixé le programme du Colloque de la sorte, manifestaient en apparence qu'ils entendaient réfléchir et s'entretenir de l'émigration et des émigrés (3) – s'était accordé tacitement pour n'avoir qu'à intervertir le vocabulaire (émigration au lieu d'immigration et émigré au lieu d'immigré) pour ce conformer au programme, c'est-à-dire pour se conformer *poliment* aux exigences de la circonstance et du lieu. Sur les 18 communications que rassemblent les

véritablement autonome de l'Algérie en matière d'émigration – en date du 18 septembre 1973, de « suspendre tout départ d'émigré » (décision sur laquelle, selon toute vraisemblance, on ne pourra revenir et qui, de ce fait, correspond, comme cela a été entendu partout, à un arrêt définitif de l'émigration ou, au moins de l'émigration dont on a convenu par accord bilatéral), apparemment, pour des raisons circonstancielles de sécurité (c'était la raison officielle dictée par les circonstances du moment, la vague de meurtres et d'attentats perpétrés sur la personne et les biens des Algériens en France durant l'été 1973), mais, en réalité, pour des raisons *objectives* (i.e. structurelles, raisons qu'il n'est pas besoin d'invoquer et qu'il n'est peut-être pas même besoin de constituer en tant que cause de la décision prise) infiniment plus vastes et plus nombreuses engageant toute la politique de développement du pays; tentative pour replacer l'émigration dans le contexte des relations globales avec l'ancienne puissance coloniale qui fut la créatrice de l'émigration et qui est, aujourd'hui, la puissance d'immigration et, plus particulièrement, dans les relations de coopération autour des thèmes de formation et de transfert, non pas, à proprement parler, de technologie (comme on a l'habitude de dire), mais plus simplement de qualification technique ou de technicité dans le meilleur des cas; tentative plus ambitieuse de reconsidérer ou, plus exactement, de faire reconsidérer le problème des migrations internationales dans le cadre plus vaste des relations Nord-Sud : en effet, le Colloque d'Alger, sans s'être donné cela comme un de ses objectifs explicites, se voulait être, semble-t-il, une contribution à cet effort; présentant les Actes de ce colloque, A. BENACHENOU, directeur du CREA, retient « des relations entre les crises en Europe et l'émigration maghrébine (il aurait pu écrire de manière plus conforme à la vérité, « l'immigration maghrébine », ce qu'on aurait, d'ailleurs, écrit en d'autres circonstances et dans un autre lieu), un aspect particulier et, peut-être, inexistant ailleurs, sauf dans le cas du Mexique, qui est l'instrumentalisation de la force de travail maghrébine (elle n'est pas la seule à être traitée de la sorte) pour les besoins de l'accumulation du capital en Europe », et postule cet aspect comme facteur susceptible d'expliquer « pourquoi la communauté internationale n'a pas pu ou n'a pas su inscrire ce problème parmi les multiples dossiers du Nord-Sud » [*L'émigration maghrébine en Europe... op. cit.*, p. 6].

(3) Sur les 53 participants au colloque, 32 étaient des Algériens (à l'exception d'un seul qui est un chercheur français du CREA), 18 étaient venus de France (soit 34 % de l'ensemble), deux étaient de Tunisie et un chercheur venait du Maroc; parmi ces 53 participants, il y avait 44 universitaires et chercheurs qui se répartissaient de la sorte : 16 chercheurs sont français ou appartiennent à des organismes français (4 chercheurs algériens étaient dans ce cas) et tous, à l'exception d'un seul d'entre eux qui se trouvait à Alger, travaillent presque exclusivement sur l'immigration en France – cela fait pour la France une contribution au colloque supérieure à 36 % du nombre total des chercheurs ! –, 26 chercheurs algériens seulement sur les 32 participants (les 6 autres participants représentaient les organismes où ils dépendaient : deux représentants de l'Amicale des Algériens en Europe, l'AAE, deux représentant de l'ONAMO, service dépendant du ministère du Travail et exerçant des fonctions approximativement homologues à celles de l'Agence de l'Emploi, ANPE, et de l'ONI français, un représentant du ministère du Travail et une représentante de l'UNFA) et, encore, aucun de ces chercheurs, à notre connaissance, ne travaillait à proprement parler sur l'émigration ou sur les émigrés (cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas en Algérie des chercheurs algériens travaillant sur ces objets); le seul participant marocain est un universitaire averti du sujet (ayant, semble-t-il, soutenu une thèse sur l'immigration marocaine, en France); on ne saurait dire si les deux participants tunisiens sont des chercheurs mais, en tout cas, il n'y eut pas de contribution écrite tunisienne.

Actes publiés du colloque (4), 11 sont signées de chercheurs français ou travaillant en France et portent donc de bon droit, malgré toutes les formules euphémistiques dont elles peuvent user (« processus migratoire », « flux migratoires » au lieu d'immigration, donnant ainsi l'impression qu'on parle du processus en sa totalité, émigration comprise, « émigration... », « émigrés... », « jeunes algériens... », « les Maghrébins... », etc. Mais toujours « en France... », « sur le marché français... », « face à la crise... » – française, pourrait-on ajouter –, etc., tout cela n'était qu'une autre manière de nommer, sans les dire, « immigration » et « immigrés », le même résultat est obtenu avec cette autre formule qui est une variante de la première : émigration et émigrés sont accouplés à « retour », « réinsertion » alors que ces termes, en bonne logique, iraient plus justement avec immigration et immigrés) (5), sur l'immigration et sur les immigrés – soit, au total, 322 pages de textes sur les 561 pages consacrées à l'ensemble des communications (58 % de l'ouvrage !) – ; 8 communications sont présentées par la partie algérienne censée connaître plus précisément de l'émigration et des émigrés dans leurs rapports avec le pays dont ils sont les émigrés, avec la société et avec l'économie affectées par l'émigration et non dans leurs rapports, comme il en a été traité longuement, avec le pays où

(4) *L'Émigration maghrébine en Europe. Exploitation ou coopération ?* CREA Centre de recherches en Économie Appliquée. Introduction de A. BENACHENOU. Publication dirigée par Rachid AMELLAL et Malik KESSAL Alger, 1982.

(5) A eux seuls, les intitulés des communications témoignent abondamment de l'effort de correction auquel ont été soumis les énoncés « Sous la pluie d'auteurs français (ou travaillant en France), on a, par exemple : « la crise rend-elle le processus migratoire réversible ? », « émigration algérienne EN France... », « les jeunes Algériens SUR le marché du travail français », « les Maghrébins et la crise EN région parisienne », « les orientations... de la politique française de retour... » ; « la politique française de l'émigration (il ne s'agit pas comme on le pourrait le croire d'émigrés français vers quelque autre pays !) et la condition de la deuxième génération (surprenante juxtaposition du mot « émigration » avec la deuxième partie de l'intitulé) » – renseignements pris auprès de l'auteur de la communication, l'intitulé qu'il avait donné à son texte, avant qu'Alger n'apporte la correction nécessaire, subsistant émigration à immigration, était « la politique française de l'immigration et... », ce titre est confirmé par les notices bibliographiques qui le citent [cf. *Presse et immigrés en France*, Paris, CIEM] ; qu'Alger ait modifié l'intitulé de l'article ne change rien à la signification du traitement qu'on fait subir aux termes : tout au contraire, cela témoigne de la volonté qu'on y a mise et de l'effort explicite avec lequel on a opéré – « l'expérience... des retours d'émigration et... stratégie de réinsertion dans le pays ou la région d'origine », « les effets de la scolarisation (dans l'immigration) sur les stratégies des émigrés (?) », « la réinsertion... des émigrés algériens : retour et... » ; les auteurs algériens, dans une position symétrique, semblent leur faire écho avec, par exemple : « la situation actuelle de l'émigration algérienne face à la crise européenne », « politiques et expériences de réinsertion : ... », « le rapport Kayser-Poinard sur les conditions de substitution de la main-d'œuvre française à la main-d'œuvre immigrée », « stratégies individuelles de retour », « la réinsertion, un acte... », « devenir de l'émigration algérienne EN France... », ou encore « les perspectives de flux migratoires... ». Seul un petit nombre de communications ont la « hardiesse » d'avouer ce qu'elles sont et ce qu'elles font (traiter de l'immigration) et de l'explicitier dans le titre : « restructurations industrielles et immigration », « les jeunes immigrés et l'identité nationale », pour deux auteurs français, et « l'immigration marocaine dans l'Europe en crise... » ; le mot « immigration » n'apparaît dans aucune des communications présentées par les auteurs algériens. Pareil travail de correction, manifeste tout au long des communications – l'écrit étant plus facilement contrôlable –, disparaît presque totalement dans la reproduction donnée des débats qui ont suivi chacune des communications, la discussion orale moins bien censurée que la rédaction livrera de la sorte la vérité du discours sur l'émigration : on parle et on a parlé plus volontiers et plus librement d'« immigration » et d'« immigrés » qu'on ne peut l'écrire et qu'on l'a écrit.

ils sont des immigrés, avec la société d'immigration et avec l'économie de cette société — sur ces 8 communications qui occupent au total 161 pages (soit seulement 28 % de l'ouvrage), il en est au moins quatre (en exceptant le texte introductif de A. Benachenhou qui sert de présentation à l'ouvrage, 17 pages) qui sont manifestement des articles de circonstance et sur demande : ce sont les communications obligées de l'Amicale des Algériens en Europe (AAE) sur « la situation actuelle de l'émigration algérienne face à la crise européenne » (20 pages), donc à vrai dire, de l'immigration en France, et de l'Office national de la main-d'œuvre (ONAMO) sur « politiques et expériences de réinsertion : objectifs et mise en œuvre » (32 pages), la discussion faite du « rapport Poinard-Kayser » sur « les conditions de la substitution de la main-d'œuvre française à la main-d'œuvre immigrée » (14 pages), sujet qui relève on ne peut plus de l'immigration en période de « crise » du marché du travail, et, enfin, une note de synthèse reprenant, en hommage à un jeune chercheur du CREA disparu trop prématurément, et « le plus fidèlement possible les thèses qu'il a développées dans ses travaux » (9 pages) tout cela ne laissant, en fin de compte, que 70 pages et à l'extrême limite 110 pages (13 % au maximum de l'ouvrage ou 20 % en étant entièrement généreux !) à la contribution algérienne qu'on peut dire scientifique — ; et, enfin, une communication d'un universitaire (un économiste) marocain sur « L'immigration marocaine dans l'Europe en crise et la formation professionnelle ou le mythe des retours productifs » (79 pages), le seul qui se soit autorisé, sans doute, en raison de la position particulière qu'il occupe (et qu'il est le seul à occuper) dans cet aréopage — il appartient à un autre pays d'émigration (et non d'immigration), il parle dans un pays d'émigration aussi, mais autre que le sien, et des *immigrés* marocains qu'il a étudiés en tant qu'ils sont des immigrés et dans un des pays de leur immigration, la France —, à parler franchement et « crûment » de l'immigration et des immigrés marocains sans éprouver le besoin d'user de subterfuges lexicaux, honnêteté intellectuelle (ou « indécence ») sociologiquement explicable.

A.S.

3. LES RELATIONS DU MONDE ARABE ET DE LA CEE

(Rabat, 7 au 9 avril 1981)

Ce colloque organisé par l'Association des Economistes marocains, a eu lieu à l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Rabat. Le thème retenu par les organisateurs est d'autant plus opportun qu'il se place à un moment où la CEE doit procéder à un élargissement vers l'Espagne et le Portugal, pays dont les productions agricoles sont concurrentes de celles du Maghreb. Le Maroc s'en trouverait particulièrement touché car ses échanges avec la CEE entre 1975 et 1979 ont constitué, en moyenne, la moitié de son commerce extérieur et la part de la CEE dans le déficit de la balance commerciale marocaine oscille

entre 48 et 36 % durant la même période. Pays fortement dépendant de la CEE tant dans ses importations que dans ses exportations, le Maroc va se trouver pénalisé par les choix et orientations assignés à son économie depuis l'indépendance. D'où l'amertume ressentie par les responsables depuis l'annonce de l'adhésion de l'Espagne à la CEE.

Ont participé à ces travaux des représentants du Maroc (les plus nombreux), de la Tunisie, du Soudan et des pays de la CEE, le représentant algérien a été « empêché » et cette absence, dont les motifs sont certainement politiques, a nuï à l'intérêt des débats.

On a pu noter, parmi les intervenants :

- M. Abouyoub, directeur du commerce extérieur au ministère marocain du commerce et de l'industrie (les accords Maroc-CEE);
- M. Samir Amin;
- M. Abdel Aziz Belal, professeur, (la problématique des relations Monde Arabe-CEE);
- M. Mustapha Belamlih, enseignant à la Faculté de Droit de Fès, (les relations Monde Arabe-CEE à travers l'aide des principaux pays de la CEE);
- M. Driss Ben Ali, professeur à la Faculté de Droit de Rabat (CEE-Monde Arabe : à quoi bon ?);
- M. Moncef Ben Attia, ministre tunisien de l'Education;
- M. Ahmed Benkirane, ancien Ambassadeur du Maroc auprès de la Communauté Economique Européenne, député, (il a souhaité que les Marocains pensent à une autre forme de relations avec la CEE);
- M. Abdelkrim Belguendouz, professeur à la Faculté de Droit à Rabat (les travailleurs arabes immigrés en Europe);
- M. Saïd Dkhissi, enseignant à Fès (L'avenir des relations entre les pays sous-développés et les pays développés devant la problématique des matières premières minérales);
- M. Thami El Khyari, professeur à l'Institut National Agricole de Rabat (L'influence des accords Maroc-CEE sur les structures de l'agriculture marocaine);
- M. Habib El Malki, professeur à la Faculté de Droit de Rabat;
- M. Ahmed El Midaoui, inspecteur des Finances, (Le dialogue Euro-Arabe, inégalité du dialogue et division du Monde Arabe);
- M. Mustapha Kabbaj;
- M. Bichara Khader, du Centre de Recherche sur le Monde Arabe contemporain de Louvain (Belgique);
- M. Abdallah Lahlou, directeur général de l'OCDE (L'évolution du cadre régissant les échanges entre le Maroc et l'Europe communautaire, le bilan de l'accord de coopération de 1976, les exportations marocaines dans la perspective de l'élargissement, de la diversification des débouchés et de la définition d'une nouvelle politique communautaire);
- M. Fathallah Oualalou, professeur à la Faculté de Sciences Economiques de Rabat, député (Le Monde Arabe et la CEE : le globalisme et les différenciations);

- M. Yves Renier, représentant de la CEE, (quels sacrifices devront s'imposer à la Communauté, si elle veut éviter que son élargissement entraîne un affaiblissement de sa politique de coopération au Maghreb);
- M. Sebti Zine El Abidine, Ambassadeur du Maroc auprès de la CEE.

B. d. S.

4. SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LES SOURCES ESPAGNOLES DE L'HISTOIRE ALGÉRIENNE

(20-22 avril 1981, Oran)

Organisée par le Centre de Documentation des Sciences Humaines de l'Université d'Oran, cette rencontre réunissait une quarantaine de chercheurs, avec un nombreux public d'étudiants de l'Université et de personnes intéressées. Le but de ce séminaire international était de faire le point sur l'état actuel de nos connaissances sur les sources espagnoles de l'histoire algérienne et, surtout, de programmer des recherches dans ce domaine. Bien qu'il y eut une communication sur les sources médiévales (celle du professeur J. Hinojosa, de l'Université d'Alicante), l'ensemble des communications concernaient surtout les documents des XVI^e-XVIII^e siècles (époque d'occupation espagnole en Algérie) et des XIX-XX^e (ce qui fut une découverte pour certains).

Après les discours de bienvenue du Recteur de l'Université d'Oran, de M. Mohammed Touili, secrétaire général du Centre d'Etudes Historiques d'Alger et du professeur Abdelkader Djeghloul, Directeur du CDSH, ce fut le professeur Tayeb Chentouf qui fit une présentation générale des diverses sources pour l'histoire de l'Algérie, du XVI^e au XVIII^e siècle, avec les problèmes qu'elles posent aux historiens actuels, et situa l'importance de la documentation espagnole. Le professeur B. López García, quant à lui, présenta l'idéologie des chercheurs espagnols du XX^e siècle (arabisants et africanistes) dans leurs publications sur l'histoire algérienne. La communication de M. M. H. Terki devait insister aussi sur la critique idéologique et politique des sources espagnoles de l'histoire algérienne.

On peut classer les autres communications sous diverses qualifications, tout en faisant remarquer, comme devait le faire Tayeb Chentouf à la fin du Séminaire, que l'accent fut porté beaucoup plus sur l'apport de nouvelles sources que sur les problèmes proprement méthodologiques de leur utilisation par les historiens.

Priorité fut donc donnée aux divers fonds d'archives espagnoles : archives d'Alicante (E. Giménez), de Palma de Mallorca (J. Juan Vidal), d'origine andalouse (M. Nieto Cumplido) et Archivo Histórico Nacional de Madrid (M. Arribas Palau, J. A. Martínez Bara). Ce fut surtout une présentation de répertoires. Le gros volume de M. Nieto Cumplido et le recueil bibliographiques général de G.

Sánchez Dondel forment en réalité des catalogues généraux des sources de l'histoire algérienne.

D'autres communications supposaient un choix thématique de la documentation : celle de M. de Epalza sur les plans et cartes, celle de N. Malki sur le tremblement de terre d'Oran en 1790, celle de R. Fardeheb sur les armes espagnoles.

L'apport des chercheurs italiens fut important, étant donné les liens politiques entre l'Espagne et ses territoires italiens, entre le XVI^e et le XVIII^e siècles. Anna Bozzo présenta les fonds napolitains et S. Bonno quelques exemples de la documentation italienne qui complète les documents conservés en Espagne.

La communication du professeur E. Sola, animateur du groupe de chercheurs algériens qui font des recherches historiques sur cette documentation à l'Université d'Oran, présenta les diverses façons d'utiliser certains documents espagnols du XVII^e concernant l'Algérie.

Les communications concernant l'histoire algérienne du XIX^e et du XX^e siècle furent particulièrement appréciées : la documentation de l'époque coloniale (Juan Bautista Vilar), la presse en langue espagnole en Algérie (T. Yacine, F. Soufi), les documents concernant l'Emir Abdelkader (Y. Bouaziz), des rapports consulaires du XIX^e et des publications de réfugiés républicains après la guerre civile espagnole de 1936-1939 (A. El Gafsi).

Une seule communication porta sur les récits de voyageurs espagnols (H. Ouslati), et ce fut dommage que la communication prévue par Z. Cherief ne fût pas présentée.

Ceci nous oblige à évoquer quelques lacunes dans cet ensemble très riche. Il y a évidemment celle de la documentation médiévale, particulièrement riche pour les zones côtières et pour les relations de la Castille et de l'Aragon avec Tlemcen. Certains spécialistes avaient été sollicités mais ils n'ont pas pu venir.

La documentation des Archives Générales de Simancas fut souvent évoquée, mais une présentation de l'ensemble de leur fonds concernant l'Algérie est encore à faire. C'est un travail de catalogue prioritaire pour l'histoire de l'Algérie. Les sondages que font les chercheurs montrent qu'il y a encore bien des découvertes à faire. D'autres archives mineures doivent aussi être répertoriées, en complétant surtout les archives des anciens gouverneurs d'Oran, comme l'a fait M. Nieto Complido. Finalement, les périodiques et autres imprimés réservent encore des surprises aux chercheurs.

Mais dans l'ensemble, cette rencontre manifeste un pas en avant important. Ses actes, dès qu'ils seront publiés, mettront entre les mains des chercheurs un ouvrage indispensable à l'utilisation exhaustive des sources de l'histoire de l'Algérie, aspiration ultime de l'historien.

Voici, par ordre alphabétique, la liste des participants avec le titre, en français, de leurs communications :

- Mariano Arribas Palau, Université de Madrid-Complutense : *Documentation sur Oran à l'Archivo Histórico Nacional de Madrid.*

- Salvatore Bono, Université de Pérouse : *Sources hispano-italiennes de l'histoire algérienne. Documents sur la tentative contre Alger de 1601.*
- Anna Bozzo, Université de Naples : *Sources napolitaines de l'histoire algérienne.*
- Yahya Bouaziz, Université d'Oran : *Documentation nouvelle sur les liens entre l'Emir Abdel-Kader, le gouvernement espagnol et les autorités militaires de Méllilla.*
- Tayeb Chentouf, Université d'Oran : *Décolonisation et problème de sources, les sources locales, étrangères et espagnoles de l'histoire de l'Algérie du XVI^e au XIX^e siècle.*
- Zohra Cherif, Université d'Alger : *La guerre de libération algérienne (1954-1962) à travers la presse de Madrid.*
- Abdelhakim El Gafsi, Centre d'Etudes Hispano-Andalouses, Tunis : *Note sur quelques sources (archives et presse) relatives à l'histoire de l'Algérie en 1804-1807 et aux espagnols installés en Algérie.*
- Mikel de Epalza, Université d'Alicante : *Plans et cartes hispaniques de l'Algérie.*
- Rachid Fardeheb, Centre de Documentation des Sciences Humaines, Oran : *La contribution espagnole dans les techniques guerrières algériennes : les premiers arquebusiers du royaume de Tlemcen.*
- Enrique Gimenez, Université d'Alicante : *Sources pour l'étude des relations entre Alicante et la côte nord-africaine au XVII^e siècle.*
- José Hinojosa, Université d'Alicante : *Les relations commerciales entre le port de Valence et l'Algérie au XIV^e et XV^e siècles.*
- José Juan Vidal, Université de Palma de Mallorca : *Sources majorcaines pour l'histoire algérienne.*
- Bernabé Lopez Garcia, Universités de Fez et de Madrid-Autónoma : *L'Algérie dans l'histoire de l'arabisme et de l'africanisme espagnols (1880-1910).*
- Nordine Malki, Université d'Oran : *Le tremblement de terre d'Oran d'octobre 1790 et les tentatives du Bey de Mascara pour la libération de cette ville, d'après trois documents des archives historiques nationales de Madrid.*
- José Antonio Martínez Bara, Archivo Histórico Nacional, Madrid : *Sources pour l'étude d'Alger dans la Sección Osuna Infantado de l'Archivo Histórico Nacional.*
- Manuel Nieto Cumplido, Archivo de la Catedral, Córdoba : *Sources cordouanes pour l'histoire de l'Oranais.*
- Hedi Oueslati, professeur d'Espagnol à Tunis : *Francisco Ximénez : son séjour à Alger de 1718 à 1720, selon son Journal.*
- Gregorio Sanchez Dondel, professeur à Alicante : *Sources espagnoles pour l'histoire d'Oran pendant l'occupation de cette place par les Espagnols.*
- Fouad Soufi, Archives d'Oran : *La presse espagnole durant la période coloniale.*
- Hassanein Ismet Terki, Université d'Oran : *Historiographie et nécessité de la recherche historique sur l'Algérie au XVI^e au XVIII^e siècle.*
- Juan Bautista Vilar, Université de Murcia : *Sources espagnoles sur l'Algérie (1830-1914).*

- Tassadit Yacine, Université d'Alger : *Présentation de l'œuvre de F. Zavala. Les journaux : « El Patuet » et « La Fraternidad ». L'ouvrage : « La Bandera Española en Argelia ».*

M. d. E.

5. SYMPOSIUM SUR LES RESTES MATÉRIELS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN TERRITOIRE LIBYEN

(Genève, 28 avril-1^{er} mai 1981)*

La Libye a été pendant la seconde guerre mondiale, le théâtre d'opération militaires de très grande envergure, une fois les hostilités achevées le pays s'est trouvé confronté à un problème grave causé par les restes matériels de la guerre et plus particulièrement par la présence d'engins explosifs abandonnés sur presque tout le territoire.

Les explosions causées par ces engins constituent un grave danger pour la sécurité de la population locale ainsi qu'une sérieuse entrave à l'expansion économique du pays (1) que cela soit dans le domaine du pétrole, des minerais, de l'agriculture (2), de la pêche ou de la réalisation.

Ce problème qui se pose avec beaucoup d'acuité en Lybie touche d'autres pays la plupart en voie de développement, comme il touche également le Vietnam (3) (malgré l'existence d'un accord dans ce domaine avec les Etats-Unis).

La question concernant les restes de guerre se posera chaque fois que prendra fin une des nombreuses guerres qui se produisent dans le monde; on se rend compte alors de la nécessité de mettre sur pied une théorie favorable aux Etats victimes et de trouver une base juridique sur laquelle fonder les doléances de ces derniers.

De nombreuses organisations internationales œuvrent justement dans ce sens, c'est le cas de l'Organisation des Nations Unies, de ses Organismes spécialisés comme le programme des Nations Unies pour l'environnement ou Le

* Organisé par l'Institut des Nations unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) et par l'Institut libyen d'Etudes diplomatiques.

(1) ALI ATTIYA (Abdel Salem). • Les effets de la Seconde Guerre Mondiale sur le développement économique en Libye ». Institut Libyen d'Etudes diplomatiques. *Dimensions Matérielles du Problème des restes Matériels de la Seconde Guerre Mondiale sur les territoires Libyens.*

(2) KHAYRI EL SAGHIR : • Les dommages causés par les effets de la seconde guerre mondiale et leurs effets sur l'agriculture et le développement agricole dans la Jamahiria libyenne populaire et socialiste ».

(3) NGUYEN VAN GANG : • Quelques réflexions sur la responsabilité concernant les restes matériels de guerre laissés en territoire libyen et vietnamien ».

Centre du désarmement, de la conférence Islamique ainsi que de l'Organisation des Pays non Alignés (4). Toutes déclarent responsables les anciens Etats belligérants qui sont à l'origine des restes matériels de guerre. L'Organisation des Nations Unies continue à étudier la question conformément à la résolution 35-71 du 5 décembre 1980.

Un symposium s'est réuni à Genève du 28 avril au 1^{er} mai 1981 ; organisé conjointement par l'Institut des nations unies pour la Formation et la Recherche (L'UNITAR) et l'Institut Libyen d'Etudes Diplomatiques, il a regroupé des juristes, des historiens, des économistes, des écologistes, des techniciens, et a étudié plus particulièrement le cas de la Libye.

Parmi les différentes thèses exposées et qui essayent de trouver un fondement juridique aux doléances des Etats victimes, trois grandes tendances peuvent être dégagées :

- une première tendance qui se base sur les règles de la responsabilité d'Etats.
- une deuxième tendance qui s'appuie sur le fait que les Etats mis en cause empêchent les Etats victimes de jouir de l'intégrité de leur territoire et de leurs richesses nationales.
- Enfin une troisième tendance qui se base sur les règles de droit humanitaire ainsi que sur l'obligation des Etats de coopérer.

Thèse fondée sur la responsabilité d'Etat

Certains auteurs considèrent que l'on peut arriver à reconnaître sur le plan international la responsabilité des anciens Etats belligérants et ceci soit en raisonnant par analogie à partir de la convention VIII de la Haye du 18 octobre 1907 sur le mouillage des mines automatiques qui a été élaborée dans le but d'assurer la liberté de la navigation (5) soit en se basant sur une notion assez récente du droit international, la notion « de responsabilité objective » (6).

Cette convention interdit l'emploi de certaines catégories de mines à savoir :

- les mines automatiques de contact non ancrées à moins qu'elles ne soient neutralisées dans un délai d'une heure après leur lancement dans la zone de contrôle.

(4) KULUR (Muzaffer C.) : « Position des organisations internationales et régionales sur les restes matériels des guerres en ce qui concerne particulièrement les restes des guerres sur le territoire de la Jamahiria arabe libyenne ».

(5) Lelio BASSO : « Avis consultatif sur les restes matériels de guerre en Libye », A. MAHMOUD : « Le problème des restes de guerre et les principes du droit concernant en particulier le cas de la Libye ».

ARDEL HAKIM (Tabibi) : « Les restes matériels de la seconde guerre mondiale à la lumière du droit de la décolonisation ».

(6) Mark A. MEGGIANI : « Les effets à retardement des restes matériels de la guerre laissés en territoire Libyen par les Etats belligérants pendant la seconde guerre mondiale : aspects juridiques généraux ».

EL SADDIGH EL MADANI (Ali) : « Les dommages et les restes de la seconde guerre mondiale et la légitimité des revendications libyennes concernant les réparations ».

- les mines ancrées qu'on ne peut pas neutraliser en les détachant de leurs chaînes.
- Les engins explosifs qui ne perdent pas leurs effets nuisibles s'ils sont détournés de leurs objectifs.

Cette convention oblige également les parties à fixer par des ancres ces engins explosifs et à les équiper d'un système permettant de les neutraliser ou de les détruire dans le cas où l'on en perdrait le contrôle.

De même qu'elle fait peser sur les Etats belligérants l'obligation de déclarer comme zones dangereuses les zones minées et d'enlever ces mines à la fin des hostilités. Donc comme on peut le constater cette convention vise à protéger les personnes étrangères à un conflit armé, contre des engins dangereux utilisés par les parties à ce conflit, et à assurer la libre navigation.

Les tenants de cette thèse pensent que les principes contenus dans cette convention ont une portée générale qui dépasse le cadre de la dite convention et s'en détachent pour acquérir la valeur de principes généraux du droit international applicables à tous les Etats, mêmes à ceux qui ne sont pas signataires de cette convention.

En effet si l'on se réfère à la décision rendue par la CIJ le 9 avril 1946 dans le cas du détroit de Corfou (dossier de la CIJ 1949 P. 22) il est affirmé que ce qui importe, ce sont « certains principes généraux reconnus et plus particulièrement, les considérations humanitaires élémentaires qu'il faut prendre en considération en temps de paix plus qu'en temps de guerre ».

On peut alors considérer que les principes contenus dans la convention VIII de la Haye de 1907 sont le minimum d'obligations que l'on est en droit d'attendre des Etats civilisés et ceci en toutes circonstances, et non pas uniquement dans le cadre d'une guerre maritime.

De même on peut penser que si la convention de la Haye ne concerne que le cas des mines sous-marines c'est que tout simplement ce sont des engins qui étaient plus utilisés à l'époque, par rapport aux mines terrestres et qui représentaient le plus de danger.

De plus au début du siècle les mines terrestres n'étaient utilisées que sur le territoire des Etats belligérants et ne représentaient donc aucun danger pour les Etats tiers, ce qui n'était pas le cas des mines marines qui pouvaient accidentellement se détacher, aller à la dérive et toucher les navires de pays étrangers au conflit.

Les tenants de cette thèse affirment que le but de la convention de la Haye sur le mouillage des mines était d'écartier des pays tiers tout danger pouvant provenir d'engins utilisés par d'autres Etats en guerre; et comme aujourd'hui le danger ne provient pas uniquement des mines marines, toutes les mesures prévus à propos de ces dernières doivent être applicables dans le domaine des mines terrestres, et ce d'autant plus que la convention de Genève du 18 octobre 1907 relative aux règles et coutumes de la guerre terrestres stipule « les habitants et les belligérants restent sous la protection et l'autorité des principes du droit des Nations qui résultant des coutumes établies entre les

peuples civilisés, des lois humanitaires et des nécessités de la conscience générale ».

De ce raisonnement par analogie les tenants de la présente thèse concluent que les anciens Etats belligérants sont soumis à propos des mines terrestres à toutes les obligations prévues dans la convention de la Haye relative au mouillage des mines. Ces Etats ont donc l'obligation de fournir les renseignements relatifs aux champs de mines, d'enlever les mines qu'ils ont abandonnées et par conséquent de réparer les dommages causés du fait qu'ils n'ont pas encore rempli ces obligations.

Il faut ajouter que d'autres auteurs signalent que l'on pourrait arriver à la même conclusion en se basant sur une notion très récente du droit international celle de responsabilité objective qui fait abstraction de la relation responsabilité Internationale - faute ou agression; selon cette nouvelle théorie la responsabilité avec obligation de réparer peut être établie sans qu'il y ait besoin de prouver qu'il y ait eu intention de nuire. Selon Monsieur A. Miggiari, certains cas de jurisprudence (cas Trail Smelter 1938 et 1941 et cas du lac Lanoux) ainsi que certaines conventions (convention de 1971 sur la responsabilité en cas de dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, la convention de Bruxelles de 1969 sur la responsabilité civile en cas de dommages subis en raison de la pollution par les hydro-carbones, la convention de 1979 sur la pollution de l'air à travers les frontières) sembleraient signifier qu'une nouvelle norme de droit International serait en train de prendre forme. Selon cette norme les Etats seraient reconnus responsables de toutes les conséquences nocives de leurs actes, que ces conséquences aient été voulues ou non et ceci sans se poser la question de savoir si ces actes étaient licites ou pas.

On pourrait alors dans le cas des restes matériels de guerre conclure à la responsabilité des anciens Etats belligérants en tenant compte uniquement des dommages causés par ces derniers aux Etats victimes, sans se poser la question du caractère légitime des actes qui sont à l'origine de ces dommages.

Thèse fondée sur l'atteinte à un droit

Pour les auteurs de cette thèse (7), si l'on se réfère aux règles de la responsabilité internationale, il est impossible de justifier de l'existence en droit International positif d'une quelconque obligation pesant sur les Etats qui ont abandonnés des restes matériels de guerre.

Ils considèrent que ces règles ne peuvent être utilisées pour donner satisfaction aux doléances des Etats victimes.

Pour pouvoir fonder juridiquement ces doléances, il faut se baser sur le fait que l'Etat victime a le droit de disposer entièrement de ses richesses

(7) Mark A. MIGGIARI : « Les restes de la guerre : le fondement de la responsabilité ».

nationales et que les restes de guerre, donc ceux qui les ont abandonnés, l'empêchent d'exercer ce droit, comme c'est le cas de la Libye.

En effet pour que la responsabilité d'un Etat soit mise en cause il faut deux éléments :

- un acte ou une omission imputable à l'Etat en question,
- cet acte ou cette omission doit constituer un manquement à une obligation.

Ainsi dans le cas concret du problème des restes de guerre, il s'agit de savoir :

- quel est l'acte ou l'omission qui est reproché aux anciens Etats belligérants ?
- qu'elle est l'obligation qu'ils n'ont pas respectée ?

Si l'on se réfère aux doléances des Etats victimes, on constate que le principal grief qui est retenu contre les Etats mis en cause est le fait de ne pas avoir enlevé les mines et ceci tandis que deux obligations sont exigées :

- l'enlèvement des restes de guerre,
- la communication des cartes et renseignements sur l'emplacement des mines ainsi que la réparation de tous les dommages causés par ces restes de guerre.

La question qui se pose alors est celle de savoir s'il existe des règles de droit International sur lesquelles se baser, pour justifier de pareilles exigences.

Pour répondre à cette question il faut se référer aux seuls travaux entreprise jusqu'à nos jours pour mettre sur pied une réglementation relative au problème des mines terrestres, les travaux de « la conférence des Nations Unis sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination » qui s'est tenue à Genève du 15 septembre au 10 octobre 1980 et qui a adopté un protocole sur les interdiction et les limitations de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs.

On constate alors que cette convention fait naître une obligation Nouvelle quant aux mines terrestres et qui consistent en la maîtrise des champs de mines. Il est exigé que l'emplacement de toutes les mines soit enregistré. De même l'emploi des mines implantées par des opérations à distances et dont on ne peut déterminer l'emplacement avec précision, est entouré de conditions particulières.

Cependant cette convention ne prévoit aucune obligation relative à l'enlèvement des mines où à la réparation des dommages causés par ces engins.

Lorsque on compare la proposition de texte faite par la délégation libyenne lors de la Conférence préparatoire et le texte adopté définitivement on se rend compte que ce dernier est bien en de ça de ce qu'espéraient obtenir les libyens.

En effet la Libye voulait imposer aux parties l'obligation absolue de fournir une aide technique et matérielle pour résoudre le problème des mines

abandonnées au cours d'une guerre. De plus elle espérait qu'une pareille règle s'appliquerait de façon rétroactive aux mines posées lors de la seconde guerre mondiale.

Cependant dans le texte adopté définitivement le contenu des obligations prévues dans la convention est loin de signifier que les Etats mis en cause ont le devoir d'apporter une aide effective aux Etats victimes.

En effet l'Article 9 de la convention stipule : « après la cessation des hostilités actives les parties s'efforceront de conclure un accord » et ne prévoit pas d'obligation précise et rigoureuse à la charge des Etats qui sont à l'origine des restes de guerre, ceci d'autant plus qu'il est difficile d'établir un manquement à l'obligation assez vague qui consiste à « s'efforcer de conclure un accord ».

Il faut signaler que combien même la convention en question avait prévue une quelconque obligation, la question se serait posée de savoir si cette convention allait pouvoir s'appliquer à des faits qui lui sont antérieurs.

Donc de l'étude des règles de droit international existant en la matière les tenants de la présente thèse affirment à juste titre que l'on ne peut pas établir de cette façon la responsabilité des Etats qui ont abandonnés des engins explosifs lors de la seconde guerre mondiale, car il n'existe pas une obligation à leur charge et qu'ils auraient enfreinte.

Cependant cela ne signifie pas que ces Etats ne doivent répondre en aucune manière de leurs actes, cela signifie seulement que pour donner satisfaction aux Etats victimes il faut étudier le problème sous un autre angle juridique.

Les partisans de cette thèse (8) considèrent que chaque Etat a le droit de jouir de l'intégrité de son territoire et de ses richesses nationales et que toute attitude qui porte atteinte à ce droit peut faire en sorte que le responsable en réponde sur le plan International.

Lorsque on se réfère au deuxième rapport du rapporteur de la Conférence sur la responsabilité d'Etats (DOC. A/CN. 4/233) qui précise : « Il paraît tout à fait légitime au regard du droit International de considérer la notion de manquement à une obligation comme l'équivalent de la notion d'atteinte à un droit subjectif d'autrui », on peut conclure que le devoir de coopérer, de remettre les renseignements nécessaires sur l'emplacement des mines et de prêter assistance paraît être la réciproque des droits des Etats victimes des restes de guerre puisque ces derniers ne peuvent exercer ces droits, comme nous l'avons vu dans le cas de la Libye, si les anciens Etats belligérants persistent dans leur inertie.

En effet la notion de jouissance d'un droit implique qu'aucun tiers ne doit agir de manière à empêcher celui qui possède ce droit, d'en jouir, et de ce

(8) Mark A. MIGGIANI : Idem.

ABDEL HAKIM (Tabibi) : idem : « Les restes matériels de la seconde guerre mondiale à la lumière du droit de la décolonisation ».

fait dans le cas concret, le refus de communiquer les renseignements concernant les restes de guerre et de coopérer pour l'enlèvement des engins explosifs constitue une atteinte au droit d'autrui et devient de ce fait illicite.

Cependant selon ce raisonnement la responsabilité n'apparaît qu'au moment où il y a refus définitif de coopérer; ce n'est que lorsqu'il refuse de porter secours aux Etats victimes que l'Etat opposant ce refus devient responsable sur le plan international et doit répondre des dommages causés à partir de ce moment là.

Sur le plan pratique cette conséquence est importante; mais elle est décevante, dans la mesure où tous les dommages antérieurs à l'appel à l'aide des pays touchés ne peuvent faire l'objet de demande en réparation.

Ainsi pour les tenants de cette thèse on ne peut affirmer qu'il existe à la charge des anciens Etats belligérants une obligation ferme d'enlever les mines qu'ils ont placées, et on peut seulement dire qu'il leur incombe de ne pas empêcher les Etats victimes des restes de guerre de jouir de leur droit et donc de coopérer avec ces derniers pour résoudre ce problème.

Encore reste-t-il à déterminer exactement en quoi consiste cette coopération.

Thèse fondée sur les obligations découlant du droit humanitaire ainsi que sur l'obligation de coopérer

Dans le cas concret, certains auteurs (9) pensent que les Etats victimes des restes matériels de guerre peuvent, pour légitimer leurs doléances, invoquer les Conventions de Genève de 1949 relatives à la protection des victimes de guerre, ainsi que les protocoles additionnels du 8 juin 1977 relatifs à la protection de l'environnement, comme ils peuvent invoquer la convention du 18 mai 1977 sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement.

Toutes ces dispositions visent l'interdiction de « tout moyen qui pourrait avoir pour conséquences des dommages étendus durables, et graves à l'environnement aux biens indispensables à la survie de la population ».

Les règles posées par ces textes sont assorties de sanctions; leur violation et surtout l'omission de prendre les mesures indispensables pour faire cesser cette violation entraîne une responsabilité avec obligation d'indemniser.

Cependant bien que le droit humanitaire ait énormément progressé (146 Etats sont liés par les Conventions de Genève du 12 août 1949 et de nombreux principes de ce droit font partie intégrante du Droit International), l'application pratique de ce droit est, comme l'affirment certains auteurs (10), aléatoire

(9) Yves SANDOZ : « Les dommages illicites dans les conflits armés et leur réparation dans le cadre du droit international humanitaire ».

Igor P. PLICHTCHENKO : « Nature juridique des réclamations pour les dommages causés à l'environnement par des opérations militaires ».

(10) Yves SANDOZ. *idem*.

dans la mesure où elle dépend beaucoup plus de la bonne volonté des Etats que de moyens judiciaires.

D'autres part, pour résoudre le problème des restes de guerre, d'autres auteurs (11) pensent que l'on peut invoquer le principe de la coopération internationale.

En effet si l'on se réfère à la charte de l'Organisation des Nations Unies tous les Etats ont l'obligation de coopérer pour résoudre de façon pacifique et selon les principes du droit international, tous les problèmes pouvant surgir entre eux, que ces problèmes soient de nature sociale, économique, culturelle ou humanitaire et quel que soient les différences pouvant exister entre leurs systèmes politiques, économiques et sociaux.

Les principes de cette coopération internationale ont été précisés dans la déclaration sur les relations amicales et la coopération entre les Etats, conformément à la charte des Nations Unies (annexe de la résolution 2625 XXXV du 24 octobre 1970).

En se basant sur ces principes, on peut dire que les anciens Etats belligérants ont l'obligation de coopérer et de participer à l'enlèvement des mines. Cela ne signifie pas pour autant que ces Etats sont reconnus coupables et sont condamnés à réparer, cela signifie seulement que vu la conjoncture cette coopération est devenue nécessaire.

Encore reste-t-il à résoudre le problème de la délimitation du contenu de cette coopération et celui de son application pratique du fait que cette application ne peut être effective que si les Etats mis en cause sont disposés à coopérer.

F.F.B.

6. XVII^e CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE EN LANGUE FRANÇAISE

(Tunis, 9 au 15 novembre 1981)

Ce XVII^e congrès de l'UIJPF qui s'est tenu à l'Hôtel Africa a réuni la Tunisie, la Libye, le Maroc, la France, la Belgique, le Canada, la Suisse, la Haute-Volta, le Niger, Djibouti, le Togo et le Liban. Ces pays, offrent des diversités culturelles et de civilisation mais sont unis par l'usage de la langue française. L'UIJPF, fondée en 1950, a organisé son premier congrès en 1952 avec pour objectif :

- de veiller à la sauvegarde de la langue française;

(11) Karl Joseph PARTCH : « Le fondement juridique de l'obligation de coopérer.

Mark A. MIGLIANI : « Les effets à retardement des restes matériels de la guerre laissés en territoire libyen par les Etats belligérants pendant la seconde guerre mondiale : aspects juridiques généraux ».

- de resserrer à l'échelle internationale les liens entre les éditeurs, les directeurs et les journalistes;
- de favoriser partout la coopération tant sur le plan technique que sur celui de l'information ou de la formation professionnelle.

L'Union est constituée de membres individuels qui y adhèrent, soit par l'intermédiaire d'une section autonome existant dans le pays concerné, soit directement. Y sont admis :

- les journalistes professionnels;
- toute personne collaborant d'une façon permanente à un organe de presse;
- toute personne physique ou morale désireuse d'apporter son appui à l'Union.

Elle groupe, en ce moment, un millier de journalistes, répartis dans trente-neuf pays. Après l'Union fondée à Madagascar, en 1977, deux nouvelles sections ont vu le jour en 1978, au Nouveau-Brunswick (Canada) et au Liban. La Tunisie va peut-être avoir une section de l'UIJPF très bientôt, d'où l'importance de ce congrès de Tunis.

Les débats ont duré deux jours, et ont été organisés en séances plénières et en travaux de commissions, l'une étant consacrée aux rapports francité-arabité et l'autre à la presse régionale. Le Président de l'UIJFP, Jean-Marie Vodoz, a souhaité que les professionnels de l'information francophone connaissent et aiment mieux leurs diversités, car le sentiment dominant du Congrès a penché vers la nécessité d'assumer les contradictions plutôt que de les nier. A un moment où l'on s'interroge déjà, dans les pays avancés, sur l'avenir de la localité avec l'avènement de la radio locale et la T.V. communautaire, l'on ne parle encore que timidement d'une presse régionale dans les pays en voie de développement. Le rôle de cette presse dans le développement régional, son influence sur ces « villageois » qu'elle est censée saisir dans leur « environnement immédiat », ses difficultés matérielles et professionnelles, et autant d'autres questions plus ou moins directement liées aux échanges culturels et à l'efficacité d'un tel enjeu animèrent tant les exposés que les interventions des congressistes.

On comprendra donc pourquoi le thème principal du congrès ait porté sur la presse régionale. Taha Belkhouja, ministre tunisien de l'Information, dans son allocution d'ouverture, avait souligné que « tout développement homogène et intégré suppose un système d'information et de communication auquel participent toutes les régions du pays... » En conclusion, il a été proposé de créer une université franco-arabe, « symbole d'une vaste structure de coopération » et d'échanges culturels, engageant aussi bien la France que le Monde arabe et l'Afrique.

B. d. S.